

Béliard, "Un souvenir de voyage dans les Alpes" (Journal des villes et des campagnes)

Présentation du texte

Le 29 décembre 1851, le feuillet du [Journal des villes et des campagnes](#) est occupé par une livraison d'un récit de [J. Béliard](#), "Un souvenir de voyage dans les Alpes¹.", dans lequel ce dernier évoque notamment les avalanches.

Citation

Béliard cite un extrait du chant 3 de *L'Homme des champs*, en transposant dans sa prose quelques uns des vers qui précèdent l'extrait retenu :

Le glacier de Romanche est formé par d'énormes rocs à pic couverts de glaces et de neiges éternelles. Souvent, comme a dit le poète Delille, sur ces crêtes glacées l'oiseau qui se repose détache un flocon de neige qui bientôt en entraîne d'autres, et forment une masse qui s'ébranle. C'est l'avalanche\ !

L'air en tremble, et soudain, s'écroulant à la fois,
Des hivers entassés l'épouvantable poids
Bondit de roc en roc, roule de cime en cime,
Et de sa chute immense ébranle au loin l'abîme.
Les hameaux sont détruits et les bois emportés\ ;
On cherche en vain la place où furent les cités.
Et sous le vent lointain de ces Alpes qui tombent,
Avant d'être frappés, les voyageurs succombent.

Mais que le voyageur se rassure, la charité est un fait qui ne tarira jamais sur les mamelles de la religion. Non loin de ces gorges effroyables, la main d'un humble religieux a posé les assises d'un hospice destiné à servir de refuge aux voyageurs attardés, égarés et menacés par la tourmente².

Vers concernés : [chant 3, vers 365-372](#).

Liens externes

- Accès à la numérisation du texte : [Gallica](#).

Auteur de la page — [Hugues Marchal](#) 2019/06/17 16:53

¹ J. Béliard, "Un souvenir de voyage dans les Alpes", *Journal des villes et des campagnes*, 29 décembre 1851, p. 1-2.

² *Id.*, p. 1.

From:

<https://delille.philhist.unibas.ch/dokuwiki/> - L'Homme des champs : éditer une réception littéraire

Permanent link:

<https://delille.philhist.unibas.ch/dokuwiki/doku.php?id=beliardjournaldesvilles&rev=1678454621>

Last update: 2023/03/13 19:21

